

**PROJET D’ECOLE 2016-2020**

**PARCOURS EDUCATIF DE SANTE**

Le parcours éducatif de santé, défini par la circulaire n° 2016-008 du 28 janvier 2016, introduit un nouveau paradigme de la promotion de la santé en milieu scolaire. Ce paradigme a été réaffirmé par la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé. Le rôle de l’école et de ses partenaires est fondamental dans la construction d’un élève citoyen, apte à appréhender le monde qui l’entoure dans sa diversité et à prendre des décisions qui préservent son bien-être mental et physique tout en respectant celui des autres. C’est pourquoi, il est indispensable que le projet d’école comporte un quatrième parcours relatif à la santé.

Objectifs de la promotion de la santé et du parcours éducatif de santé

**Eduquer**. Développer les compétences personnelles et sociales, les compétences disciplinaires.

**Prévenir**. Mettre en œuvre des actions centrées sur une ou plusieurs problématiques mettant en jeu les dimensions éducatives et sociales.

**Protéger**. Créer un environnement favorable à la santé et au bien-être des élèves.

C’est par une approche globale du jeune que la communauté éducative lui donnera des repères au point de vue cognitif, comportemental et culturel sur ce que signifie la cohésion d’un groupe, la vie en société dans le respect de soi et des autres, et les valeurs de la République.

La mise en œuvre du parcours éducatif de santé concourt à cet objectif. Il concourt aussi à la réduction des inégalités scolaires.

Le tableau n°1 (document ci-après) intitulé « Etat des lieux du parcours éducatif de santé » est destiné aux équipes afin de faire le point sur les pratiques et actions existantes (colonne « Où en sommes-nous » au regard des trois axes visés : éduquer, prévenir et protéger. La troisième colonne propose des actions éducatives, des projets, des dispositifs qui concourent à l’élaboration d’un parcours éducatif de santé à l’école.

Dans chaque école, l’équipe éducative se réunira pour effectuer cet état des lieux et choisir des actions annuelles qui permettront de mettre en œuvre ce parcours. On retiendra une action a minima par axe que l’on reportera dans le tableau n°2 intitulé « Parcours éducatif de santé Fiche récapitulative des actions année… » . Cette fiche sera proposée à la validation de l’IEN au début de chaque année scolaire, en même temps que les fiches actions des autres parcours (maternelle ou réussite scolaire, éducation artistique et culturelle, citoyen et éco-citoyen).

Points de vigilance :

* Les actions choisies le seront à l’échelle d’un cycle, en continuité maternelle/élémentaire, école/collège.
* Leur mise en œuvre favorisera les relations avec les familles
* Le parcours éducatif de santé tiendra compte des besoins des élèves ainsi que des caractéristiques du territoire.

Pour élaborer les actions annuelles du parcours éducatif de santé, on pourra s’appuyer sur les personnels de santé locaux (médecins et infirmières scolaires) et sur les ressources en ligne dont la liste figure ci-dessous.

<http://eduscol.education.fr/cid105644/le-parcours-educatif-sante.html>

<http://www.santepubliquefrance.fr/>

<https://www.adesdurhone.fr/>

<http://www.cartablecps.org/page-17-0-0.html>

**DOCUMENT 1 État des lieux « PARCOURS EDUCATIF DE SANTE »**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Où en sommes-nous ?** | **Exemples d’actions à conduire** |
| **L’éducation à la santé** fondée sur le développement des compétences psychosociales en lien avec le socle commun de connaissances, de compétences et de culture. | | |
| - Favoriser le développement des compétences psycho-sociales ou des compétences sociales et civiques chez les élèves.  *Selon la définition de l’organisation mondiale de la santé (OMS), les compétences psychosociales constituent « la capacité d'une personne à répondre avec efficacité aux exigences et aux épreuves de la vie quotidienne.*  *C'est l'aptitude d'une personne à maintenir un état de bien-être mental, en adoptant un comportement approprié et positif à l'occasion des relations entretenues avec les autres, sa propre culture et son environnement »*  Les 10 compétences psycho-sociales identifiées par l’OMS :   * Savoir résoudre les problèmes / Savoir prendre des décisions * Avoir une pensée critique / Avoir une pensée créatrice * Savoir communiquer efficacement / Etre habile dans les relations interpersonnelles * Avoir conscience de soi / Avoir de l’empathie pour les autres * Savoir gérer son stress / Savoir gérer ses émotions |  | Mise en place des projets globaux et interdisciplinaires pour développer des compétences transversales :   * Actions pédagogiques en lien avec la santé et le parcours citoyen : débats, démarches actives, éducation au choix, éducation à l’alimentation, promotion de la santé dentaire, apprendre à porter secours, …   - Actions relevant également du parcours EAC  - Actions relevant également du parcours citoyen :  la coopération (travail de groupe, compétition / collaboration, entraide / rejet, ...) |
| Mise en œuvre des éléments du programme relatifs à la santé globale. |  | Des actions dans des situations de classe mettant en jeu   * **EPS**. Apprendre à entretenir sa santé par une activité physique régulière (programmation d’école, équipements, fréquence hebdomadaire des pratiques) * **Questionner le monde du vivant.** * Reconnaître des comportements favorables à sa santé (alimentation, sommeil, hygiène du corps, danger). * Mesurer et observer la croissance de son corps : croissance (taille, masse, pointure), modification de la dentition * Mettre en œuvre et apprécier quelques règles d’hygiène de vie : variété alimentaire, activités physiques, capacité à se relaxer et mise en relation de son âge et de ses besoins en sommeil, habitudes quotidiennes de propreté (dents, mains, corps) catégories d’aliments, leur origine, les apports spécifiques des aliments, la notion d’équilibre alimentaire (sur un repas, sur la journée, sur la semaine), effets positifs d’une pratique physique régulière sur l’organisme, changements des rythmes d’activités quotidiens (sommeil, activités, repas). * **Sciences et technologie** * Expliquer les besoins variables en aliments de l’être humain ; l’origine et les techniques mises en œuvre pour transformer et conserver les aliments. * Décrire comment les êtres vivants se développent et deviennent aptes à se reproduire.   **EMC.** Soi et les autres-droits et devoirs. L’altérité, la relation aux autres, les émotions et les sentiments peuvent être menés à la fois dans le cadre du parcours éducatif de santé mais viennent aussi enrichir le parcours d’éducation artistique et culturel par l’étude d’œuvres littéraires, cinématographiques ou picturales développant ces thématiques. Le respect du corps entre les filles et les garçons en EPS et dans toutes les activités scolaires, en lien avec l'éducation affective et sexuelle. Le handicap. |
| **La prévention.** Ensemble des actions centrées sur une ou plusieurs problématiques de santé prioritaires ayant des dimensions éducatives et sociales (conduites addictives, alimentation, activité physique, vaccination, protection de l’enfance par exemple) qui tendent à **éviter** la survenue de maladies ou de traumatismes ou à **maintenir** et à **améliorer** la santé | | |
| Les temps forts: actions éducatives, projets, dispositifs |  | Sorties, visites, projets d’éducation à la santé globale et temps de valorisation de projets  Les journées (exemples, sans exhaustivité). 14  septembre. Journée mondiale des premiers secours / 4 octobre. Journée nationale des aveugles et malvoyants / 9 octobre. Journée mondiale du handicap / 16 octobre. Journée nationale de l’alimentation / 3 décembre. Journée internationale des personnes handicapées / 2 avril. Journée mondiale de sensibilisation à l’autisme / 7 avril. Journée mondiale de la santé |
| Travail partenarial : liens avec les différents partenaires dans le domaine de la santé (RASED, collectivités, associations, pôle ressource, projet éducatif de territoire (PEDT), contrat local de santé, atelier santé ville, santé dentaire, ADESS, … |  | Avec infirmière éducation nationale, collectivité, association   * Prévention de l’obésité. * Prévention relative aux usages du numérique * Prévention jeux dangereux (avec l’équipe et les parents)   Education à la vieaffective, … |
| **La protection de la santé.**  La protection de la santé (que la loi de modernisation du système de santé nomme « parcours de santé » en lien avec le médecin traitant) intègre :  - des démarches visant à créer **un climat d'établissement favorable à la santé et au bien-être de tous les membres de la communauté éducative**,  - et **des ressources disponibles pour les élèves et leurs familles** en matière de santé comme les visites médicales et de dépistage, etc. | | |
| Créer un environnement épanouissant, favorable à la réussite éducative de tous : climat scolaire / amélioration de l'environnement de l'établissement, locaux sanitaires, cantine |  | Actions en lien avec la commune pour l’amélioration des temps méridiens et périscolaires : organisation, procédures, locaux, … |
| Dispositifs locaux de prise en charge des enfants : RASED, infirmière, assistante sociale, CMP, … |  | * Réunions inter partenariales * PPS / PAI / PAP * Dépistage |

****

**DOCUMENT 2 / PARCOURS EDUCATIF DE SANTE**

**FICHE RECAPITULATIVE DES ACTIONS**

**ANNEE 20….**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Axes du parcours éducatif de santé | Intitulé de l’action | Public concerné (cycle pour les élèves ou niveaux pour les enseignants concernés) | Descriptif succinct de l’action | Indicateurs retenus pour évaluer l’action |
| Prévenir |  |  |  |  |
| Eduquer |  |  |  |  |
| Protéger |  |  |  |  |

Validé par l’IEN Signature